bain. — Troisième division. — Concours : 1er prix, Botain Albert ; 2e prix, Dumez André.

— Cours élémentaire et moyen de dessin et d'histoire de l'art. — Cours élémentaire. — Concours : 1er prix, exequo, Cau Georges et [illegible] Henri ; 2e prix, Vandeplanche Théophile. — Cours moyen. — Concours : 1er prix, Leclercq Paul ; 2e prix, Dumez Emile.

— Cours d'histoire de l'art. — La médaille offerte par l'Association des anciens élèves de l'Ecole est remportée à Leclercq Paul. — Concours rural en graphique : 1er prix, Leclercq Paul, médaille d'argent ; 2e prix, Lefebvre Alfred, médaille de bronze. G. M.

— Concours supérieur de dessin, d'anatomie artistique et de peinture. (Jeunes gens). — Dessin d'après nature. — Concours. — Première division : 1er prix, Potage Auguste ; 2e prix, Bergeron Nicolas. — Concours. — Deuxième division. — Dessin d'après l'antique et tête d'expression : 1er prix, Rondeleux Louis ; 2e prix, Vandaewaghe Charles. — Anatomie artistique. — Première division. — Concours (Myologie) : Prix, Potage Auguste, médaille de vermeil. — Deuxième division. — Concours (Ostéologie) : 1er prix, Lemaître Louis, 2e prix, Boisin Marcel. — Cours de peinture. — Première division. — Concours : Prix, Lemière Eloi, H. C. médaille d'argent. — Prix, Potage Auguste, médaille d'argent. — Deuxième division. — Concours : 1er prix, Boisset Albert ; 2e prix, Petit Albert. — Cours de dessin (jeunes filles). Dessin d'après l'antique, animaux, d'après nature : Mlle Comerre Louise, rappel de deux premiers prix, médaille d'argent. — Concours. — Première division : Prix, Mlle Weerts Yvonne. — Deuxième division. — Concours : 1er prix, Mlle Delisse Céleste ; 2e prix, Mlle Carlier Elise.

— Cours de composition décorative et industrielle. — Première année. — Composition industrielle (jeunes gens). — Concours : 1er prix, Catteau Edouard ; 2e prix, Decottignies Victor. — Deuxième année. — Concours : 1er prix, Beats Charles ; 2e prix, Zouchermann Elie. — Composition décorative. — Concours : 1er prix, Potage Auguste ; 2e prix, Lemière Eloi.

— Composition décorative et industrielle (jeunes filles). — Concours. — Première division : 1er prix, Mlle Comerre Louise, rappel de 1er prix ; 2e prix, ex-aequo, Mlles Weerts Yvonne et Glorieux Hortense. — Deuxième division. — Concours : 1er prix, Mlle Cuvelier Madeleine ; 2e prix, Mlle Vantieghem Marguerite.

(A suivre).

—×—

A TOURCOING

La distribution des prix aux élèves de l'Institution Saint-Michel, aura lieu le mardi 30 juillet 1901, à deux heures précises. La cérémonie sera présidée par M. le chanoine Debrabant, curé-doyen de Notre-Dame.

—×—

A PARIS

LA DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS GENERAL. — Paris, 29 juillet. — La distribution des prix du concours général a eu lieu ce matin dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique.

A son arrivée, le ministre a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, tandis que les tambours et les clairons de la Garde républicaine battaient et sonnaient aux champs. Le ministre était accompagné de MM. Lintilhac, attaché à son cabinet, et Liard, directeur de l'enseignement supérieur.

Le président de la République était représenté par le général Dubois, chef de sa maison militaire.

Aux côtés du ministre étaient également les représentants des autres membres du gouvernement ainsi que le général Florentin, gouverneur militaire de Paris; le général Debattisse, directeur de l'Ecole polytechnique; M. Forichon, premier président de la Cour d'appel; le général Pandazec, chef d'état-major général; MM. Dausset, Weber, président du Conseil général, etc.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Batel, professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, qui avait pris pour sujet : « Du rôle de l'enseignement des mathématiques dans la formation de l'esprit. »

M. Leygues a ensuite prononcé un discours. Entre autres choses, il a dit : « Nous, fils de la Révolution, nous aimons passionnément la justice et la liberté. Nous ne haïssons que le fanatisme et l'ignorance; nous ne prétendons pas asservir les membres de l'Université à aucune opinion, à aucune doctrine; leur indépendance est la base de leur dignité. »

On a proclamé ensuite les prix du concours général.

Incidents

On craignait que la discourtoise mesure prise par le ministre de l'instruction publique à l'encontre de MM. Faguet et Gebhart, ne donnât lieu à quelques fâcheux incidents. Il s'en est effectivement produit ; mais ils n'ont été, à vrai dire, qu'insignifiants.

Et d'abord, l'arrivée à onze heures de M. Faguet, délégué de l'Académie française et chargé de la représenter en sa qualité de chancelier, a passé presque inaperçue, et par suite n'a provoqué aucune manifestation. Il n'y avait d'ailleurs, à ce moment, dans le grand vestibule de la Sorbonne que professeurs en robe et représentants des hauts services universitaires ; et au dehors la foule était encore peu nombreuse.

De même l'arrivée du ministre, en tous points correcte, n'a donné lieu à aucun incident.

Mais, en séance, le ministre ayant fini la lecture de son discours, deux ou trois cris de : « Vive Faguet ! » ont été poussés. Ils n'ont, du reste, trouvé aucun écho, pour le moment du moins. A l'issue de la cérémonie, en effet, comme la foule évacuait le grand amphithéâtre, un certain nombre d'élèves restaient massés dans le vestibule et attendaient la sortie du ministre.

Or, M. Leygues venait à peine de franchir la haie des gardes républicains, que les mêmes cris retentissaient à nouveau. Et bientôt, les représentants de l'Académie, parmi lesquels M. Faguet, venant à passer, les clameurs redoublèrent, tandis que quelques protestataires jugeaient bon de répondre au cri de : « Vive Faguet ! » par celui de : « Vive la République ! »

L'incident fut cependant de courte durée, deux minutes à peine, il resta confiné dans l'intérieur de la Sorbonne. La foule, qui stationnait sur le trottoir attenant au square de la Sorbonne, n'y prit en effet aucune part, et c'est dans la plus grande indifférence qu'elle assista au départ du ministre et des différentes personnalités qui venaient d'assister à la cérémonie.

Aimés pour leurs parfums, connus du monde entier, Les Savons du Congo portent le nom Vaissier.

Chronique Locale

ROUBAIX

UN MEDAILLE DU TRAVAIL. — Un ancien sociétaire du Syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne, Cyrille Doucet, homme de peine de la Société anonyme de peignage(anciens établissements Amédée Prouvoet et Cie), vient de recevoir la médaille du travail qui lui a été décernée en récompense de 42 ans de fidèles et dévoués services dans la même maison. Nos félicitations à ce vétéran de l'industrie.

LA FOIRE AUX PLAISIRS DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES. — La deuxième journée de la Foire aux plaisirs, organisée par la Fédération des associations d'anciens élèves des écoles publiques de Roubaix a encore amené beaucoup de monde à l'ancien collège, durant tout l'après-midi et une partie de la soirée. La Fanfare du Centre, qui a donné un concert à six heures, a été fort applaudie. La bataille de fleurs et de confetti, qui terminait la soirée, s'est donnée au milieu du plus grand entrain.

LA GREVE DES RATTACHEURS. — Les délégués des rattacheurs grévistes de la filature de MM. Dillies frères et Catteau, boulevard de Reims, ont eu, lundi matin, une entrevue avec leurs patrons. Il a été décidé que la reprise du travail aurait lieu, mardi matin, aux anciennes conditions.

UNE AGRESSION NOCTURNE, RUE JACQUART. — Un tisserand de la rue Saint-Joseph, M. René Dhont, âgé de 27 ans, a été attaqué par deux inconnus, tandis qu'il passait rue Jacquart, dimanche matin, vers trois heures. Les malandrins lui ont enlevé sa montre en argent, d'une valeur de 25 francs, et son porte-monnaie qui renfermait plusieurs francs.

Le coup a été si vite fait que l'ouvrier n'a pas eu le temps de dévisager ses agresseurs; il a déposé une plainte au commissariat de police du premier arrondissement.

RENVERSE PAR UNE VOITURE. — Dimanche soir, vers onze heures, Louis Grimonprez, journalier, âgé de 49 ans, en rentrant chez lui rue Danpierre, a été renversé boulevard de Beaurepaire par la voiture de M. Henri Delesalle fabricant de bois de brosse, demeurant boulevard de Mulhouse, 72.

Louis Grimonprez a été aussitôt relevé ; il portait à la joue droite une blessure qui ne présentait cependant aucun caractère de gravité.

UN ACTE DE COURAGE. — Dimanche soir, vers sept heures, une voiture dans laquelle avaient pris place quatre dames et deux enfants débouchait du passage Barbieux. Le cheval, à l'entrée du boulevard de Paris, prit peur à coup sûr et partit à fond de train.

Les voyageuses poussaient des cris désespérés et elles allaient se jeter sur la chaussée, quand l'agent Barra, de service dans ces parages, accourut. Il se jeta à la tête du cheval et, après avoir été traîné sur un assez long parcours, il parvint à s'en rendre maître, en face de la rue Daunoutin.

M. Hubert, commandant du corps des sapeurs-pompiers, témoin de cet acte de bravoure a vivement félicité l'agent qui en était l'auteur.

IVRESSE ET MENDICITE. — Dans la soirée de dimanche, vers huit heures et demie, Jules Boanet, âgé de 58 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, a été arrêté rue de la Gare, sous l'inculpation d'ivresse et mendicité. Il a été écroué au dépôt de police du 1er arrondissement.

ENTERREMENTS DU MARDI 30 JUILLET 1901. — M. Paul Dazin, dix heures, église Saint-Martin. — Mme veuve J.-B. Dhaene, née Virginie Vandevoorde, huit heures et demie, église Notre-Dame.

OBIT DU MEME JOUR. — M. Léon Wilfart, neuf heures, église Ste-Elisabeth.

BEURRE D'OOSTCAMP, frais à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 60 le kilogramme.

COFFRES-FORTS GRUSON.
Maison de confiance fondée en 1850. (Téléphone 465).
rue Royale, 21, LILLE. 81263

Julia aux fruits. *Voir aux annonces.* 85311

Pour vos cadeaux et mobiliers, voyez E. ROBACHE, 12, rue de Mouvaux.

CROIX

LE DRAPEAU TRICOLORE. — UN PROCES-VERBAL. — A l'occasion d'une fête intime qui avait lieu dimanche soir, au patronage St-Martin, un drapeau tricolore avait été arboré sur cet établissement. Pour se conformer à l'arrêté préfectoral du 16 février 1894, M. l'abbé Farsy, directeur du Cercle, avait fait recouvrir l'effigie du Sacré-Cœur qui se trouvait sur la partie blanche de ce drapeau, au moyen d'une couleur grise appliquée sur les deux faces. Malgré cette précaution, procès-verbal lui a été dressé, sous le prétexte que la forme du cœur était encore apparente.

JET DE PIERRES CONTRE UN TRAIN. — La police recherche en ce moment des gamins qui se sont amusés, dimanche, à jeter des pierres sur les trains, entre le pont des Arts et l'Allumette. Un de ces projectiles a brisé une vitre en atteignant un wagon restaurant. Personne n'a été blessé.

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un manœuvre de la maison Tycken et Leroy, Elie Capron, âgé de 22 ans, s'est fait une entorse au pied gauche à la suite d'un faux pas. Huit jours de repos.

LANNOY

LES SUCCES SCOLAIRES DES ELEVES DU PENSIONNAT DE LA SAINTE-UNION. — Les élèves du Pensionnat de la rue Royale, dirigé par les Dames de la Sainte-Union, ont remporté de brillants succès aux examens qui viennent d'avoir lieu. En voici la liste : Ont été reçues :

1° Au certificat d'études supérieures : Mlles Blanche Ferrelloc, avec mention très bien ; Aline Debriffe et Renée Leborgne, mention bien ; Emilie Vandenberge. — 2° Au certificat complémentaire : Elisa Delplanque, Louise Marcq, Aline Delrue, mention très bien ; Germaine Catteau. Mlle Elisa Delplanque a eu, en outre, le prix diocésain. — 3° Au certificat élémentaire catholique : Marie Delmar, Octavie Philippe, mention très bien ; Marie Deréghiaucourt, Sophie Briffaut, Célestine Locomte, Germaine Herbaux, Madeleine Delcourt, mention bien ; Maria Chatelain, Louise Debandringhiem, Berthe Buyschaert. — 4° Au certificat officiel : Germaine Delmar, Alice Desprets, Marthe Deladerrière, Jeanne Piat, Berthe Hornez, Léonie Drouffe, Germaine Lepoutre, Marguerite Delplanque, Augusta Maréchal, Annette Dattignies, Nathalie Maës, Rose Hasquin, Mathilde Picart.

Ces magnifiques résultats font honneur aux dévouées religieuses qui donnent à leurs élèves un enseignement solide. Cet établissement libre comprend à l'heure actuelle 22 pensionnaires et un total de 412 élèves. Ces chiffres augmentent chaque année. La distribution des prix aura lieu jeudi prochain à deux heures, sous la présidence de M. le chanoine Destombes, doyen de Lannoy.

FLERS-BOURG

UNE MEDAILLE DU TRAVAIL. — Le ministre du commerce a décerné la médaille du travail à M. J.-B. Rigaut. M. Rigaut est depuis trente-et-un ans chez M. Leclercq Louis, maître-menuisier à Flers-Bourg, et a toujours fait son travail à la satisfaction de ses patrons. Nous adressons toutes nos félicitations au nouveau médaillé.

LE RALLY-PAPER qui a eu lieu, lundi, à Flers-Bourg, a pleinement réussi. Plus de trente cyclistes s'étaient fait inscrire. La Musique municipale était allée au-devant des coureurs, à l'estaminet Crépel-Lavaine, siège de l'inscription, et le cortège s'était dirigé vers la Place, au son de pas redoublés. Le départ a été donné à dix heures. Voici les noms des gagnants de cette course qui a été pleine d'incidents : 1er Droulez ; 2e Ponthieu ; 3e Dépreux ; 4e Pierre Vandenhede ; 5e Dekeyser ; 6e Dereux ; 7e Duformont ; 8e Boulens ; 9e Tibarghien ; 10e Jules Duquesnes ; 11e Jules Vandenhede ; 12e Popelier ; 13e Louis Mullier ; 14e Fischer.

Le gagnant du premier prix, M. Droulez, a tenu à verser dans la caisse des pauvres, la somme de dix francs.

Le rally-paper a pris fin à midi ; il a été un succès pour les organisateurs qui ont fait preuve d'un dévouement et d'un esprit d'organisation vraiment dignes d'éloges.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres.
Typographie et Lithographie. — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés.

CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION GÉNÉRALE
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Mon BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCCASIONS REELLES POUR CADEAUX 85132

Œufs frais, 13, rue du Bois.

WATTRELOS

UNE MORT SUBITE. — Une mort subite a produit beaucoup d'émotion lundi matin dans le quartier de la Bourbeillerie. Un vieil ouvrier tisserand, très connu, Henri Danel, âgé de 65 ans, s'était couché dimanche soir bien portant, ayant soupé comme d'habitude en revenant des courses. Lundi à six heures du matin, sa femme se leva la première, ouvrit les persiennes et quand elle rentra dans la chambre et appela son mari, celui-ci avait cessé de vivre. On appela M. le docteur Leplat, qui ne put que constater le décès, dû à une hémorragie cérébrale.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7623

MAISON DEFLOU
8, rue de la Gare, 8, Roubaix. — Fin de Saison. Rabais considérable sur tous les articles d'Eté. Grand choix de souliers plage.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maçonnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs
Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES, ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER, inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 85092

AVIS AUX BOULANGERS
Les maladies du pain sont sûrement évitées par l'emploi de l'ANTINÉMINE supérieure à l'acide acétique et à tous les fermenticides usités. — En vente : A Roubaix, Pharmacie Gerreth. — A Tourcoing, Pharmacie Clayes. — A Wattrelos, Blanckaert. — A Mouvaux, Montaigne.
Exposition universelle 1900, grand prix collectif.

TOURCOING

L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE DES MARIAGES DE L'HOTEL-DE-VILLE. — Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est hier, lundi, qu'a eu lieu l'inauguration de la nouvelle salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville. Cette salle magnifiquement décorée a été, en cette circonstance l'objet de la curiosité d'un très nombreux public. Bien avant l'heure de la cérémonie, le cœur d'honneur de l'Hôtel-de-Ville était encombrée par les groupes accompagnant les couples à marier et les curieux. A dix heures et demie, la Société de musique la « Grande-Fanfare », qui se trouvait dissimulée dans une galerie attenant au vestibule de la nouvelle salle des mariages, a donné le signal de la fête par l'exécution du premier numéro de son concert préparé spécialement en l'honneur du défilé nuptial. A ce moment, M. le Maire, les membres de l'administration et les nombreux conseillers municipaux présents pénètrent dans la nouvelle salle qui, décorée pour la circonstance de plantes d'ornement, présente un fort gracieux aspect. Sur l'estrade d'honneur est pris place : M. Dron, maire ; MM. Lecomte, Salembien, Cordier, Parsy, Maertens, Ducoulombier, Coppin Vogt, Duvillier et Darras ainsi que les représentants des journaux locaux.

C'est M. Lecomte, le premier adjoint au maire délégué à l'Etat civil, qui va procéder à l'union des couples. Les couples à unir sont assis sur plusieurs rangées de fauteuils disposés devant l'estrade. Sept couples sont là à marier. Une fois la foule des curieux introduite, M. Lecomte a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour la première fois, l'officier de l'Etat-civil est appelé à prononcer la formule solennelle du mariage dans cette salle de l'Hôtel-de-Ville, aménagée spécialement et où, dans de longues années, se produira cette cérémonie.

Nous sommes heureux qu'il nous incombe aujourd'hui de remplir cette importance fonction et de procéder à l'inauguration de cette belle salle des mariages, inauguration que nous considérons comme un événement, car, pour beaucoup, elle marquera une date et un souvenir.

A cette occasion, permettez-nous de dire quelques mots.

Le mariage est, vous le savez, l'acte le plus important de la vie; celui qui modifie le plus les conditions de l'existence et duquel naissent des obligations et des devoirs tels qu'ils ont été inscrits dans la loi et que le législateur a tenu à les rappeler aux époux avant de consacrer leur union.

La cérémonie du mariage civil ne saurait donc revêtir trop de grandeur, trop de majesté. Le peuple le comprend si bien que, pour la circonstance, il met ses plus beaux habits de fête; que les familles se réunissent pour célébrer, avec tout l'éclat possible, l'union de deux de leurs membres. C'est pour cela aussi que l'Administration municipale s'est attachée à doter la ville d'une salle des mariages digne de notre Hôtel-de-Ville, et surtout digne de l'acte qui doit s'y accomplir.

Trop longtemps, dans ce splendide monument, qui est la maison de tous, où l'on ne doit pas traiter différemment les personnes suivant la situation sociale qu'elles occupent, notre cœur de républicain a regretté l'absence d'une salle unique spacieuse, appropriée à l'importance de cette grande cérémonie que l'officier de l'Etat-civil a pour fonction de consacrer.

Si notre rêve n'est pas encore réalisé et si nous n'avons pas encore le bonheur de faire jouir al population des avantages que lui réservera l'utilisation de cet Hôtel-de-Ville, si somptueusement conçu, nous nous réjouissons tout ou moins d'avoir pu mener à bien pour cette date, fêtée de temps immémorial à Tourcoing, le lundi de la fête communale, l'aménagement sommaire de la salle définitivement affectée à la célébration des mariages.

Sans doute, elle n'est pas complètement terminée et il reste à lui donner un mobilier en rapport avec le cadre et avec la destination.

C'est ainsi que les sculptures d'angles et les frises courantes de la corniche seront posées incessamment.

Une riche balustrade sculptée sera fixée sur le pourtour de l'estrade. La porte en chêne, actuellement en place et qui n'est pas complètement achevée, peut donner une idée de ce que seront les menuiseries de cette salle.

Enfin, des tapis et des peintures décoratives sur le plafond et les panneaux des murs, en rapport avec le style général, la compléteront.

Jadis, le souvenir des naissances, mariages et décès se conservait sans doute dans un certain nombre de familles, mais ce souvenir n'était consigné dans aucun acte authentique.

Sans vouloir faire ici un cours d'histoire, rappelons qu'avant la Révolution, les registres de l'Etat-civil, dont les plus anciens remontent à 1639, étaient confiés aux curés des paroisses.

Jusqu'en 1792, les registres ainsi établis étaient tenus plus ou moins régulièrement, sans contrôle effectif, et des lacunes assez grandes et très regrettables ont été constatées partout.

Ainsi, pour ce qui est de Tourcoing, nous ne possédons les actes de naissances qu'à partir de 1594, les actes de mariages à partir de 1629 et ceux de décès seulement depuis 1757, encore le texte en est-il souvent incomplet.

L'Assemblée constituante, le 20 septembre 1792, chargea les municipalités de la tenue de l'Etat-civil.

La rédaction et le dépôt matériel furent alors confiés à un ou plusieurs citoyens élus à cette fin par le Conseil de la commune.

Enfin, la loi du 28 pluviose an III, qui nous régit encore, a fait entrer tout ce qui concerne l'Etat-civil dans les attributions des maires et de leurs adjoints.

Avant la Révolution, le mariage était donc un acte essentiellement religieux. Aujourd'hui, c'est un contrat civil, contrat que la loi a entouré de toutes les garanties nécessaires à l'exercice des droits et devoirs des époux et de leurs enfants.

Si le législateur n'a point prétendu donner aux formes de l'acte la pompe des cérémonies religieuses, il n'en demeure pas moins évident que le contrat passé devant l'officier de l'Etat-civil, en exécution des principes solennellement posés par la constitution de l'an III et par le Code civil, est le seul qui tie au point de vue des intérêts sociaux. Notre devoir est donc de faire ressortir que la véritable cérémonie du mariage est celle de la Mairie et de lui donner tout l'apparat que comporte son importance.

Le mariage civil garantit aux époux une mutuelle assistance et exige d'eux une mutuelle fidélité. La femme y trouve la protection due à son sexe. Il consacre surtout l'organisation de la famille en institutant le principe de l'autorité maritale.

N'oublies pas que le mariage n'intéresse pas seulement les époux, leurs personnes et leurs biens; il implique essentiellement d'autres intérêts plus graves et d'un ordre plus élevé, l'intérêt des enfants et de la famille, les intérêts mêmes de la Société, dont il est le fondement. Les pères et mères ont la belle et noble mission d'élever leurs enfants, de leur procurer une instruction, et surtout une éducation en rapport avec leur condition et leur fortune. Il leur appartient de les guider dans la vie, de les préparer à soutenir la lutte pour l'existence, d'en faire de bons et utiles citoyens.

Si les législateur a voulu entourer le mariage civil et la protection des enfants de tant de garanties, il a également demandé à ceux qui veulent le contracter de fournir des garanties préliminaires. C'est ainsi que les futurs doivent produire des actes d'identité personnelle et de famille, que l'annonce de leur union est publiée, que les parents doivent y consentir et que des témoins apportent l'appui de leur affirmation dans l'acte de mariage.

C'est ainsi qu'il arrive que des jeunes gens, impatients d'unir leurs existences, et ne s'expliquant pas trop le pourquoi de toutes les formalités exigées, se plaignent de difficultés qu'ils supposent provoquées par l'officier de l'Etat-civil.

Et maintenant, que l'inauguration que nous faisons soit, comme dans la croyance ancienne, un heureux présage pour les jeunes fiancés que nous allons unir; formons des vœux ardents pour leur bonheur et leur prospérité; souhaitons que les épreuves leur soient épargnées; qu'un amour et une amitié réciproques les aident au besoin à vaincre les obstacles qui se dresseront devant eux et qu'il leur soit accordé de vivre longtemps, heureux et respectés, au milieu d'une nouvelle famille.

Les paroles de l'adjoint au maire sont applaudies puis les vins d'honneur sont versés à toutes les personnes présentes. Alors seulement, il est procédé aux unions matrimoniales des couples.

A l'arrivée du premier couple, M. Dron, maire de la Ville, a adressé des félicitations et des vœux de bonheur aux jeunes époux, il a remis à la mariée un magnifique bouquet de fleurs naturelles ainsi qu'un petit cadeau.

M. Le comte a continué la cérémonie pour les six autres couples dans les mêmes conditions et tous ont reçu des fleurs et un cadeau de l'administration. A midi sonnant, la fête a pris fin. La Grande Fanfare a largement contribué par son concours à rehausser l'éclat de cette cérémonie.

LENDEMAIN D'ELECTIONS. — Les magasiniers du Conditionnement ont félicité M. Henri Loridant, vice-président de la commission de surveillance, de son succès électoral et lui ont offert un magnifique bronze : « la liberté éclairant le monde ».

LES FUNERAILLES DE Mgr LEBLANC. — On nous prie d'annoncer que les funérailles de Mgr Leblanc auront lieu le jeudi 1er août, à dix heures du matin, en l'église Saint-Christophe.

Tous les élèves de l'Institution du Sacré-Cœur, même les pensionnaires, y assisteront en grand uniforme, avec cravate blanche et gilet blanc ; ils auront un crêpe au bras et à la casquette. L'entrée se fera par la porte des externes entre neuf heures un quart et neuf heures et demie.

Un dîner sera préparé au collège pour MM. les ecclésiastiques et les pensionnaires étrangers à la ville. Les ecclésiastiques qui accepteraient cette invitation, sont priés d'en prévenir M. l'Econome de l'Institution.

AU LYCEE. — M. Planckeel, récemment reçu au baccalauréat (1re partie) avec la mention *très bien*, a obtenu le 5e accessit d'allemand au concours général entre Lycées et collèges de France.

LE FEU AU THEATRE DES WALKYRIES. — Dans la soirée d'hier, vers huit heures, le feu a failli détruire le théâtre des Walkyries dirigé par M. Chaumont et qui se trouve installé sur le champ de foire, place Thiers. Le feu avait été communiqué à une toile par une lampe placée extérieurement. A ce moment le spectacle était commencé, de sorte que ce fut une véritable panique dès la première alerte. Fort heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personne. Les dégâts, couverts par l'assurance, sont évalués à environ deux cents francs. Il convient de dire que c'est grâce à la rapidité des secours apportés par le service spécial organisé à cet endroit, par nos pompiers, que l'incendie n'a pas pris de plus grandes proportions.

UNE SCENE SANGLANTE DANS UN CABARET. — UNE FEMME BLESSEE. — DEUX ARRESTATIONS. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un cabaret de la rue de Roncq a été le théâtre d'une scène de désordre comme il s'en produit fréquemment à propos de motifs futiles et au cours de laquelle une femme a été assez grièvement blessée. L'enquête ouverte par M. Spéneux, commissaire de police de la rue de la Malcense, a amené l'arrestation des coupables. C'était vers onze heures et demie, deux hommes, Henri et Léon Vanoverbecke, le premier, âgé de 37 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, rue de France, 130 bis, l'autre, âgé de 41 ans, encolleur, domicilié rue de Roncq, 94, entraient tous deux à l'estaminet Alphonse Matton, rue de Roncq, 156, où se trouvait attablée en ce moment une jeune femme réputée de mœurs légères. Les nouveaux venus connaissant la femme tinrent avec celle-ci certains propos qui forcèrent le cabaretier à prier ses clients d'occasion de se retirer. Ceux-ci s'y refusèrent et de suite une querelle éclata; des mots on en vint vite aux coups. L'un des frères Vanoverbecke s'empara d'une chaise et fit voler la lampe en éclats ; la lutte s'engagea alors dans l'obscurité. Le cabaretier fut atteint en ce moment à la tête par la chauferette qui lui fit une assez profonde blessure par laquelle le sang coulait abondamment. Malgré sa blessure et la grande perte de sang, le cabaretier, aidé des quelques consommateurs présents parvint à mettre les perturbateurs à la porte de son cabaret. Les frères Vanoverbecke ne s'éloignèrent pas ; leur colère redoubla et, après avoir enfoncé la porte, ils s'élancèrent de nouveau dans l'estaminet ; ils s'acharnèrent sur le cabaretier et sur sa femme qui furent roués de coups de pieds et de poings. Au cours de la bagarre, Mme Matton, la cabaretière, a été atteinte d'un coup de pied dans le bas ventre. La malheureuse femme a dû s'aliter. M. le docteur Huriez qui a été appelé à donner ses soins à la blessée n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

A PROPOS D'UNE MAUVAISE PIECE DE MONNAIE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, les nommés Pierre D..., âgé de 43 ans, tisserand, domicilié à Roubaix, rue d'Alger, 180, et Ernest G..., âgé de 35 ans, frappeur, domicilié à Wasquehal, se trouvaient à l'estaminet François Benoist, situé rue des Girondins, où, après avoir pris plusieurs consommations ils tentèrent, pour régler leur compte, de faire passer une pièce de monnaie fausse au millésime de 1869 et à l'effigie de Napoléon III. La fille du cabaretier fit observer à ses clients que leur pièce était de mauvais aloi, mais D... s'obstina à prétendre le contraire. Sur ce, des consommateurs présents prirent fait et cause pour le cabaretier et l'un de ceux-ci, Edouard Douart, prit la pièce et, pour prouver l'erreur de D..., il la brisa entre ses doigts.

Une discussion s'engagea alors, si bien qu'à la fin, on décida d'aller s'expliquer au poste de police. En cours de route, la discussion recommença pour dégénérer en querelle. Deux des consommateurs qui accompagnaient le cabaretier : les nommés Vandenberghe et Douart furent assez violemment malmenés par les deux individus à la mauvaise pièce. La police prévenue ne tarda pas à survenir et procéda sur-le-champ à l'arrestation des deux hommes. M. Spéneux, commissaire de police du troisième arrondissement a ouvert une enquête.

Communications

TOURCOING. — Les Folichons du Blanc-Seau. — Dans la réunion générale du 27 juillet, la société chorale les « Folichons » a procédé au renouvellement de sa commission. Ont été nommés : MM. Eugène Jauche, président d'honneur ; Emile Hubert, président ; Jules Raquet père, vice-président ; Henri Delannoy, secrétaire ; Gustave Degouy, trésorier ; Florent Catteau, secrétaire-adjoint ; Achille Timmermans, trésorier-adjoint ; Médard Doome, et Albert Haeck, commissaires ; Hector Vandewoghe, directeur.

MARCQ-EN-BAROEUL

APRES BOIRE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 1 heure du matin, un ouvrier peintre, Henri Dehulle, menait grand tapage au hameau du Pont ; sur une observation du garde-champêtre Delmaere, Dehulle se rebella et outragea l'agent de l'autorité. Il a été incarcéré à la cellule communale.

HALLUIN

UN JEUNE HOMME IRASCIBLE. — Lundi matin vers neuf heures, un jeune homme de 26 ans, Pierre Strinckx, passant rue Varna, s'est, pour un motif futile, jeté sur une jeune fille, Emma Vanhecke, et lui a porté des coups assez violents. Une contravention a été dressée à sa charge.

RONCQ

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Un incendie s'est déclaré vers trois heures et demie, chez M. Denturck, tailleur, rue de Lille. Le feu avait pris naissance dans l'atelier, et on croit qu'il a été communiqué par une braise tombée d'un fer à presser sur un morceau d'étoffe. M. Denturck était absent de chez lui, et les premières flammes furent aperçues par des passants qui, heureusement, purent aisément s'en rendre maîtres. Pendant qu'on organisait les premiers secours, l'alarme était donnée et les pompiers avertis par le tocsin, arrivèrent bientôt sur les lieux, amenant avec eux leur matériel ; mais déjà tout danger avait disparu, et ils n'eurent pas à intervenir. Les dégâts sont évalués à une cinquantaine de francs ; il y a assurance.

L'ACCIDENT DU BLANC-FOUR. — Nous avons relaté dans un récent numéro, l'accident dont a été victime un jeune garçon de 7 ans, Adolphe Boutry, qui, tombant d'un seau, s'était fait un enfoncement de la boîte crânienne. Malgré les craintes que l'on éprouvait, l'état du jeune Boutry va chaque jour s'améliorant et la guérison n'est plus qu'une question de jours.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monseigneur Henri-André-Joseph LEBLANC, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Chanoine Honoraire de la Métropole de Cambrai, Officier d'Académie, Docteur ès-Lettres, Supérieur de l'Institution libre du Sacré-Cœur, décédé subitement à Tourcoing, le 29 juillet 1901, dans sa soixante-troisième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le mercredi 31 dudit mois, à neuf heures, aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour, à cinq heures et demie, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 1er août, à dix heures, en l'église Saint-Christophe (Tourcoing), en paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Centre pour y être inhumé. — Une Messe sera célébrée le vendredi 2 août, à neuf heures et demie, dans la Chapelle de l'Institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing. — L'assemblée à l'Institution libre du Sacré-Cœur, rue de Lille, 111, à Tourcoing.

Un Obit Solennel de défunt sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 31 juillet 1901, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Delle-Joseph PELLIER, époux de Dame Pauline DASSONVILLE, décédé à Roubaix, le 2 juillet 1901, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DHAENE-VANDEVOORDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Virginie VANDEVOORDE, veuve en premières noces de Monsieur Benoît STEVENS et en secondes noces de M. Jean-Baptiste DHAENE, décédée à Roubaix, le 27 juillet 1901, à l'âge de 90 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 30 courant, à huit heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice, rue de l'Hospice.

LILLE

La Défaite des Collectivistes

C'est le cœur rempli d'une joie profonde que nous avons accueilli dimanche soir, la nouvelle de l'écrasement définitif du parti collectiviste à Lille. Certes nous nous attendions à ce triomphe des républicains mais nous n'aurions jamais osé espérer une victoire aussi complète, aussi décisive.

Ce magnifique succès est dû à la discipline admirable observée par tous les hommes d'ordre, par tous les ennemis de la Révolution qui, dans un même élan patriotique, ont uni leurs bulletins dans l'urne pour la défense des libertés menacées.

Seul, parmi les candidats républicains, l'honorable M. Brackers-d'Hugo n'a pas été élu, mais son concurrent collectiviste, le citoyen Dupied, n'a obtenu qu'une majorité de cent voix.

Le résultat de la journée du 28 juillet est une indication très précieuse pour l'avenir. Le corps électoral en faisant triompher les candidats républicains sans distinction de nuances a donné, à ceux qui ont pour mission de diriger les partis politiques à Lille, une leçon qui doit porter ses fruits.

Devant le péril collectiviste, tous les bons français doivent s'efforcer d'oublier leurs querelles d'autrefois et s'